

**HONORAIRES ET PRIX DES SERVICES**, en cas de pleine réussite de la mission confiée, selon tarif de l'agence :

**VENTES :**

Villas – Appartements – terrains en lotissement :	de 3 à 10% TTC	Vendeur ou acquéreur
Terrains – garages :	de 3 à 15% TTC	Vendeur ou acquéreur
Fonds de commerce – Droits au bail – Murs commerciaux :	10% HT	Acquéreur
Forfait minimum :	6 500 € TTC	Vendeur ou acquéreur
Forfait minimum Garages :	3 000 € TTC	Vendeur ou acquéreur

NB : Si collaboration « Inter-agence » ou MLS, les honoraires appliqués sont ceux de l'agence, titulaire du mandat.

**MODALITÉS DE PAIEMENT :**

Ce prix est payable est payable, par chèque, ou virement, au plus tard :

- Le jour de la signature de l'acte définitif pour la vente.
- Partie à la signature du bail, partie à l'état des lieux pour la location.